

Formation au MOOC « Engager le marché européen de l'art dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels »

Disponible du 1 au 31 mars 2019

Ce cours numérique, dynamique et interactif a été mis en place avec le soutien de l'Union européenne. Il s'adresse à un large public européen, comprenant des représentants du marché de l'art européen, des représentants institutionnels des États membres de l'Union européenne, des universitaires spécialisés en droit, culture et art, ainsi que le grand public.

Le MOOC a pour objectif de sensibiliser au cadre juridique existant en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels, y compris le concept de diligence requise.

Plusieurs experts européens en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels et des représentants d'institutions telles que l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), EUROPOL et la Commission européenne, entre autres, ont participé à l'élaboration du contenu de la formation à travers des entretiens filmés, accessibles au sein du MOOC.

En plus de la formation, quatre sessions d'échange seront organisées sur la plateforme tout au long du mois de mars 2019, afin de permettre aux participants de partager des idées et des questions sur des sujets particuliers:

4-8 mars 2019 - Patrimoine culturel, biens culturels et trafic

11-15 mars 2019 - Cadres juridiques

18-22 mars 2019 - Diligence requise

25-29 mars 2019 - Cas pratiques